



Province de Québec  
District de Richelieu  
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à huis clos le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer, et Michel Roy, étaient présents par voie de communications électroniques Mme Hélène Ethier et M. Richard Gouin, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

**Ordre du jour :**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup>, 15 et 25 février 2021
- 4- Comptes
- 5- Octroi de contrat – Remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire
- 6- Octroi de contrat – Remplacement de l'aqueduc dans le rang de la Basse
- 7- Avis de motion – Modification du zonage affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes (zone Cr-4)
- 8- Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 12 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 9- Contrat – coupe de pelouse sur les terrains municipaux
- 10- Don, cimetière de Sainte-Victoire-de-Sorel
- 11- Projet de prolongement de la rue Chambly – mandat
- 12- Embauche, inspecteur municipal adjoint
- 13- Organisme Unis Pour la Faune (UPF) – Demande d'appui
- 14- Remplacement des portes de garage, 510 rang Sud
- 15- Achat d'un réfrigérateur, chalet Jean-Morin
- 16- Correspondance
- 17- Varia
- 18- Période de questions (20 minutes)
- 19- Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION #39-21**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.



## RÉSOLUTION #40-21

### 3. Adoption des procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup>, 15 et 25 février 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et des séances extraordinaires des 15 et 25 février 2021 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

## RÉSOLUTION #41-21

### 4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

#### LISTE DES COMPTES - PÉRIODE DU 2 FÉVRIER AU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 \$	101 510.93 \$	147 412.32 \$
Sécurité publique	615 245 \$	30 422.92 \$	84 475.71 \$
Enlèvement de la neige	169 600 \$	24 628.68 \$	73 358.41 \$
Voirie et réseau routier	294 030 \$	17 950.48 \$	49 538.54 \$
Hygiène du milieu	918 562 \$	55 447.17 \$	82 529.52 \$
Urbanisme, développement & logement	135 400 \$	22 773.16 \$	28 262.19 \$
Loisirs & culture	273 395 \$	19 370.50 \$	37 203.20 \$
Immobilisation			
Loisirs	58 500 \$	2 231.10 \$	2 231.10 \$
Voirie	243 500 \$	- \$	- \$
Administration	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>3 432 670 \$</b>	<b>274 334.94 \$</b>	<b>505 010.99 \$</b>

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin  
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



**Permis :**

2021-006 : Simon Thérout – Construction résidentielle

2021-007 : Samuel Laramée – Rénovation résidentielle

**RÉSOLUTION #42-21**

**5. Octroi de contrat – Remplacement de l’aqueduc dans la montée Sainte-Victoire**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des soumissions suivantes, pour le remplacement de l’aqueduc dans la montée Sainte-Victoire :

<b><u>Soumissionnaire :</u></b>	<b><u>Prix :</u></b>
Les Entreprises Delorme	1 675 113.32 \$
Action Proxex inc.	1 997 388.82 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	2 466 000.00 \$
Danis Construction inc.	1 800 000.00 \$
A & J. L. Bourgeois Ltée	2 189 923.66 \$
Excavation M. Leclerc	1 637 611.92 \$
André Bouvet Ltée	2 055 320.12 \$
TGC	2 082 000.00 \$
Sintra	2 046 555.00 \$
Excavation McBM	2 153 008.35 \$

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a été effectuée le 25 janvier 2021, conformément à la réglementation municipale et aux normes de santé publique en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brouillette, ingénieur, a procédé à l’analyse complète des trois plus basses soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Excavation M. Leclerc division de Mécanique Mobile l’Éclair inc. a omis de signer le formulaire de déclaration du soumissionnaire joint à sa soumission, mais que le document a été paraphé;

CONSIDÉRANT QU’un avis juridique a été demandé auprès de Me Conrad Delisle, conseiller juridique pour la municipalité, et qu’il a qualifié cette non-conformité de mineure et ne constituant pas un motif pour rejeter la soumission;

CONSIDÉRANT QUE M. Brouillette recommande d’octroyer le contrat à Excavation M. Leclerc, pour un montant de 1 637 611.92 \$ incluant les taxes;



PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel octroi le contrat de remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation M. Leclerc, pour un montant de 1 637 611.92 \$ incluant les taxes;

QUE le soumissionnaire devra toutefois fournir un exemplaire de la déclaration du soumissionnaire dûment signé préalablement à la signature du contrat;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #43-21**

#### **6. Octroi de contrat – Remplacement de l'aqueduc dans le rang de la Basse**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des soumissions suivante, pour le remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire :

<b><u>Soumissionnaire :</u></b>	<b><u>Prix :</u></b>
Action Progex inc.	516 111.28 \$
A & J.L. Bourgeois Ltée	400 950.37 \$
Excavation McBM	418 844.69 \$
Excavation M. Leclerc	393 403.06 \$
Sintra inc.	453 620.07 \$
André Bouvet Ltée	383 330.21 \$
Danis Construction inc.	387 000.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 28 janvier 2021, conformément à la réglementation municipale et aux normes de santé publique en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Brouillette, ingénieur, a procédé à l'analyse complète des trois plus basses soumissions reçues et que celles-ci se sont avérées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, André Bouvet Ltée, a présenté une soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE M. Brouillette recommande d'octroyer le contrat à André Bouvet Ltée, pour un montant de 383 330.21 \$ incluant les taxes;



PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel octroi le contrat de remplacement de l'aqueduc dans le rang de la Basse au plus bas soumissionnaire conforme, soit André Bouvet Ltée, pour un montant de 383 330.21 \$ incluant les taxes;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**7. Avis de motion - Modification du zonage affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes (zone Cr-4)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de modification du zonage affectant la propriété sise au 1593, chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT le demandeur désire convertir un garage de réparation automobile en microbrasserie;

CONSIDÉRANT que le projet de microbrasserie du demandeur vise la production de bières artisanales;

CONSIDÉRANT que la production de bière fait partie du groupe d'usages industriels de classe B en vertu du règlement de zonage # 290-06 présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que les industries de classe B ne sont pas autorisées dans la zone commerciale-résidentielle Cr-4, où se trouve la propriété du 1593, chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que le projet du demandeur nécessite donc une modification du zonage affectant la zone Cr-4;

CONSIDÉRANT que la production de bière artisanale engendre très peu d'impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que la zone Cr-4 a une profondeur de 60 mètres (197 pieds) du côté est du chemin des Patriotes, ce qui ne permettrait pas l'implantation d'une entreprise de production de bière industrielle;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une microbrasserie sur le chemin des Patriotes viendrait diversifier l'économie de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, M. le conseiller Richard Gouin donne avis de motion que lors d'une assemblée subséquente, il déposera un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage # 290-06, de manière à ajouter aux usages permis dans la zone Cr-4 les industries de production de bière, de vins, de cidre, de spiritueux et d'alcool de consommation.



## RÉSOLUTION #44-21

### 8. Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 12 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'an 12 correspond à la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE le rapport municipal d'activités de l'an 12, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité.

## RÉSOLUTION #45-21

### 9. Contrat – coupe de pelouse sur les terrains municipaux

Les membres du conseil prennent connaissance d'une soumission, déposée le 16 février 2021, afin d'assurer la coupe de pelouse sur les terrains municipaux :

	<u>1 an</u>	<u>3 ans</u>	<u>5 ans</u>	
<b>Gazon J.N. enr.</b>	11 025.00 \$	33 740.90 \$	57 374.52\$	(plus taxes)

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accorder le contrat de coupe de pelouse sur les terrains municipaux à Gazon J.N. enr. pour une durée de 3 ans, au montant de 33 740.90 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



## **RÉSOLUTION #46-21**

### **10. Don, cimetière de Sainte-Victoire-de-Sorel**

CONSIDÉRANT QUE le cimetière est un parc paroissial pour le repos des défunts de la municipalité, constitué d'aires gazonnées et qu'il représente un parc commémoratif faisant partie intégrante de l'histoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE sur un total de 425 lots vendus, 332 ont le statut d'entretien perpétuel (contrats, pour la majorité, signés il y a plusieurs années, alors que l'entretien des lots était assumé par les familles) et donc n'assurent pas de revenus pour l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilité du cimetière est une entité distincte de celle de la fabrique, ce qui implique que le cimetière doit assurer sa propre rentabilité, ce qui est actuellement impossible à cause de sa capitalisation insuffisante. À cela s'ajoute l'inflation constante des frais d'entretien, dont notamment la coupe de gazon, ainsi que les mutations grandissantes dans les mœurs funéraires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère la pérennité du cimetière de Sainte-Victoire comme un enjeu important pour ses citoyens, que ce soit pour permettre de renforcer leur sentiment de fierté et d'appartenance à la municipalité ainsi que pour l'apport historique d'un tel lieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accorde un don de 4 000 \$ à la Fabrique de Sainte-Victoire pour l'entretien du cimetière, à titre de parc patrimonial.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #47-21**

### **11. Projet de prolongement de la rue Chambly – mandat**

CONSIDÉRANT QU'un plan préliminaire a été réalisé par M. Michaël Comeau, arpenteur-géomètre de la firme Géoterra prévoyant un tracé pour le prolongement de la rue Chambly;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite poursuivre le projet de prolongement de la rue Chambly,

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE mandater M. Luc Brouillette, ingénieur, afin d'évaluer les coûts liés à la réalisation de ce projet, selon le plan préliminaire réalisé par M. Comeau.

Adopté à l'unanimité.



## **RÉSOLUTION #48-21**

### **12. Embauche, inspecteur municipal adjoint**

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à l'embauche de M. David Roy pour le poste d'inspecteur municipal adjoint;

QUE M. Roy est engagé en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour une période de probation de 6 mois, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #49-21**

### **13. Organisme Unis Pour la Faune (UPF) – Demande d'appui**

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( RTLB );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1)





d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #50-21**

### **14. Remplacement des portes de garage, 510 rang Sud**

CONSIDÉRANT QU'une porte du garage municipal situé au 510 rang Sud a été endommagée;

CONSIDÉRANT QUE les portes actuelles, devenues désuètes, ne peuvent être réparées et doivent donc être changées;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte la soumission de Portes de garage Ste-Victoire pour le remplacement des deux portes, pour un montant de 5 489.19 \$ plus taxes;

QU'une partie de la facture soit assumée par la personne responsable de l'accident qui a endommagé la porte.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #51-21**

**15. Achat d'un réfrigérateur, chalet Jean-Morin**

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser la technicienne en loisir à procéder à l'achat d'un réfrigérateur pour le chalet Jean-Morin, pour un montant maximal de 800 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #52-21**

**16. Correspondance :**

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1- CPTAQ – Dossier 430357, Avis de conformité
- 2- CPTAQ – Dossier 430782 – Avis de réception et demande de documents
- 3- CPTAQ – Dossier 429633 – Avis d'information
- 4- CPTAQ – Dossier 430906 – Avis de réception et demande de documents
- 5- CPTAQ – Dossier 430907 – Avis de réception et demande de documents
- 6- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement d'emprunt 388-20
- 7- MRC de Pierre-De Saurel – Résolution 2020-11-378, Équipements, services et activités à caractère supralocal – Demande de précision concernant les coûts 2020
- 8- MRC de Pierre-De Saurel – Transmission de règlements :
  - Règlement n°329-21 : Quotes-parts de la Partie 1 (ensemble des municipalités)
  - Règlement n°330-21 : Quotes-parts de la Partie 3 (évaluation foncière)
  - Règlement n°331-21 : Quotes-parts de la Partie 6 (service de taxibus)
  - Règlement n°332-21 : Quotes-parts de la Partie 7 (politique culturelle)
- 9- Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.



### **17. Varia**

Aucun point n'est ajouté au varia.

### **18. Période de questions**

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires par courriel.

Aucune question n'a été soumise aux membres du conseil.

### **RÉSOLUTION #53-21**

#### **19. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.  
Puis la séance est levée.